

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Loïc BARTHET.

Secrétaire de séance : Madame Jennifer BENAYAD.

À l'ouverture de séance Madame le Maire demande l'accord pour faire un ajout à l'ordre du jour (point 7), à savoir les travaux du centre du village, cette demande est validée par l'ensemble du conseil.

1/ Approbation du Compte Rendu du 09 Novembre 2020

Le Procès-verbal du 09 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Rapport Annuel des Eaux de Joux (RPOS)

Les Eaux de Joux nous ont transmis le rapport sur le prix, la qualité et les services.

Concernant les analyses, huit contrôles ont été réalisés en 2020, aucun ne se relève non conforme, que ce soit en microbiologie ou en physico-chimique.

Le rapport Annuel des Eaux de Joux est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

3/ Musée de la meunerie commune de Métabief

La commune de Métabief a organisé une réunion avec les communes des Hôpitaux-Neufs, des Hôpitaux-Vieux, de Jougne, du Touillon et Loutelet, de Saint-Antoine et des Longevilles Mont d'Or à propos du Musée de la Meunerie. Le projet souhaité serait de faire un agrandissement du musée actuel pour créer des visites à thème et un espace ludique pour les enfants. Chaque commune apporterait son histoire sur le patrimoine avec des objets, des photos... Le nouveau Musée de la Meunerie serait inséré dans les plans de balade de notre secteur. Il a été évoqué la reprise de l'Association « Un Passé Oublié » des Longevilles Mont d'Or. Aucune demande financière n'a été demandée pour le moment. Avec la mise en place du nouveau projet, le Musée de la Meunerie sera ouvert toute l'année et accessible aux enfants dans le cadre de visites scolaires. Le Conseil Municipal souhaite interroger les habitants de Saint-Antoine pour connaître les administrés qui souhaiteraient participer à l'opération. Mesdames Elisabeth CAUSSIDERY et Brigitte PRÊTRE s'occupent de préparer le mail pour les administrés qui ont signé le consentement du Règlement Général sur la Protection des Données. Les autres administrés seront informés du projet sur le site Internet et par courrier boîte aux lettres.

4/ Etat d'assiette du bois

La planification pour l'année 2021 du volume prévisionnel de vente de bois est la parcelle F pour 650 m³.

Des coupes prévues durant l'année 2020 ont été reportés en 2021 en raison de la crise sanitaire lié aux scolytes dans nos forêts.

La Parcelle C pour 100 m³ et la Parcelle T pour 40 m³ sont concernées.

L'ONF qui gère notre forêt dite « soumise » souhaiterait également intégrer la partie non soumise de nos forêts (partie liée aux pâturages du Fort et de la Coquille) une demande de rencontre a été faite par l'ONF pour évoquer ce sujet. Aucune date n'est fixée pour le moment. L'ONF prélève 10% des ventes de bois, elle laisse les branches pour qu'elles pourrissent au sol. La commission Bois de Saint-Antoine préfère nettoyer propre surtout dans les pâturages et donc essayer de ne pas donner nos bois non soumis à la gestion de l'ONF. Aujourd'hui nous avons des bénévoles pour s'occuper de nos bois mais à l'avenir ?

L'état d'assiette du Bois est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

5/ Emplacements camion restauration

Une demande a été déposée en Mairie par Madame Audrey PANCHOT, service de restauration Burgers pour l'obtention d'un emplacement sur notre commune le Lundi ou le Jeudi. Étant donné que le camion de KEBAB occupe la place le Jeudi, la réponse à Mme PANCHOT sera un accord pour l'occupation d'une place le lundi dès la fin du couvre-feu sur le parking de la Mairie.

Étant donné la crise sanitaire, les confinements et couvre-feu, par solidarité il n'y aura pas de facturation pour la mise à disposition des emplacements en 2021 sachant que la cotisation annuelle est habituellement de 200 €.

L'emplacement et la modification exceptionnelle des tarifs sont approuvées à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

6/ Famille Rurale mise à disposition Salle des Fêtes

Les travaux de la nouvelle cantine des Hôpitaux neufs sous le restaurant de La Chaumière ont pris du retard, nous devons prolonger la durée de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes.

La prolongation de la durée de la convention de mise à disposition est approuvée à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

7/Travaux du Centre du Village

Concernant les travaux de voiries et de sécurité au centre du village, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- travailler avec l'entreprise BEJ comme maître d'œuvre
- effectuer la réalisation de ses travaux

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à faire le dossier de subvention DETR qui doit être déposé avant le 31 Janvier 2021.

Notre conduite d'eau passe sur des terrains privés, nous profitons des travaux de voiries pour faire un renforcement de notre réseau d'eau potable sur les rues Frênes, Fontaine, Delevrat.

Le Gouvernement nous demande de faire un plan de relance, nous avons demandé à l'entreprise de TP de notre commune (TP BOUCARD MONT D'OR) de nous faire une étude sur ces travaux à réaliser, accompagné d'un devis estimatif. Le Conseil Municipal approuve ces travaux, autorise Mme le Maire à faire des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de la DETR, par vote à main levée, 11 voix pour.

8 / Questions diverses

Garde des enfants au Bus scolaire : Les enfants du Touillon et Loutelet sont gardés une quinzaine de minutes le midi et le soir par la commune de Saint-Antoine. Mme PRÊTRE Brigitte à demander à la commune du Touillon et Loutelet de participer financièrement au budget alloué à cette garde d'enfants.

La commune du Touillon et Loutelet a donné son accord pour contribuer à cette dépense à hauteur de 360 €.

Protection de nos archives : Mr JOURDAIN Philippe est venu pour revoir les rangements et la sécurité des documents conservés en Mairie. Doit-on acheter une armoire ignifugée pour nos registres d'Etat Civil ? Après vérification des caractéristiques de l'armoire ignifugée, elle ne permettra pas réellement de protéger les documents en cas d'incendie. Le conseil qui nous est donné et le rangement de ceux-ci dans une armoire en fer et fermé à clé.

L'achat d'une armoire ignifugée n'est pas validé par le Conseil Municipal.

Le magasin de la fromagerie : Un conseiller a demandé où en est le dossier concernant le magasin de la fromagerie. Mr VIONNET Joël nous informe que leur architecte travaille sur ce projet. Quand ils auront les éléments nécessaires, une rencontre avec la commune se fera afin de trouver un terrain d'entente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.